

L'ASSAD, 50 ans au service des personnes âgées

Depuis un demi-siècle, l'association de soutien et de services d'aide à domicile (ASSAD) favorise le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées. Entretien croisé avec Marie-Paule Le Bivic, sa directrice et Annick Bokan, vice-présidente bénévole.



Tout a commencé dans un sous-sol

L'ASSAD est née de l'initiative d'habitants de Saint-Rémy-lès-Chevreuse qui voulaient venir en aide aux personnes âgées, faute d'action locale à l'époque. En 1967, il n'y avait, en effet, rien pour elles et elles n'étaient pas identifiées. Ces bénévoles ont d'abord pris leur bâton de pèlerin et sont allés frapper aux portes pour recenser les personnes isolées et connaître leurs besoins. Ils se sont ensuite organisés avec les moyens du bord, dans le sous-sol de leurs maisons et avec l'aide des gens du quartier, pour proposer un service d'aide-ménagère. Très vite, l'association s'est structurée et a souhaité impliquer

les communes de tout le canton en les intégrant dans son conseil d'administration. Dès le départ, il y avait cette volonté de mutualisation pour mieux prendre en charge. En 1977, elle s'est installée dans des locaux à Saint-Rémy-lès-Chevreuse, qu'elle a toujours aujourd'hui.

Une association en avance sur son temps

L'ASSAD était en avance sur son temps : en 1967, période post seconde guerre mondiale, le maintien à domicile des personnes âgées n'était pas une priorité. Cinquante ans après, avec le vieillissement de la population et l'allongement de la durée de vie, c'est devenu une préoccupation de premier plan.

Ce ne sont pas des femmes de ménages !

Pendant longtemps, les aides ménagères étaient considérées comme des femmes de ménage. Mais elles font bien plus que cela ! Elles font la toilette, les courses, aident, accompagnent, prennent soin, écoutent... Le métier a évolué et on ne s'improvise pas auxiliaire de vie, c'est pour cela que l'association a favorisé la formation de ces salariés. Je suis en admiration devant les « filles » : c'est un sacerdoce ce qu'elles font ! Il faut vraiment avoir la vocation d'aimer les gens.

La formation : un de nos gros points forts

La loi de 2002 portant sur la rénovation de l'action sociale a été un vrai tournant car c'est une des premières lois qui reconnaît que l'aide à domicile a une fonction sociale. Elle a beaucoup impacté les services d'aides à domicile car elle impliquait une vraie responsabilité dans la prise en charge. Nous avons pris le train en marche et favorisé la formation de nos salariés. Notre travail a été reconnu : l'ASSAD est la première association du département à avoir obtenu le label qualité. Nous avons en outre décidé de mixer les formations de l'équipe encadrante avec celles de l'équipe intervenante afin d'être au plus près de leur quotidien et pour mieux les comprendre. Le travail d'équipe est primordial dans notre secteur d'activité. Tout autant que la bienveillance de nos salariés : nous devons être à leur écoute car nous leur demandons d'être à 300 % à l'écoute de leurs bénéficiaires. La bienveillance vis-à-vis de nos salariés induit la bienveillance vis-à-vis de nos bénéficiaires.

Avant une personne âgée atteinte d'Alzheimer était traitée de folle !

Une personne qui avait des absences était cataloguée comme étant touchée par une démence sénile. Il a fallu du temps avant de se rendre compte que certaines démences séniles étaient en fait liées à la maladie d'Alzheimer. Nos auxiliaires ont un rôle d'alerte vis-à-vis de nos bénéficiaires car elles les côtoient, les connaissent et peuvent constater des changements. Une fois la maladie déclarée, on les aide à se maintenir. Il ne s'agit pas de faire à la place de : il faut adapter. Tant que la personne peut faire, il faut laisser faire. Puis faire avec lorsque cette dernière a des difficultés et enfin faire à la place de si elle ne peut plus faire seule. Et pour appliquer cette philosophie de travail, cela demande des formations.

Par ailleurs, souvent dans la maladie d'Alzheimer, il y a un conjoint qui s'épuise. C'est pourquoi nous avons mis en place des prestations de répit depuis six ans qui permettent à l'aidant de se reposer, de vaquer à ses occupations, d'être soulagé...

Prendre soin...

Même lorsque nous envoyons quelqu'un pour des prestations de ménage, cette personne aura un œil attentif et nous fera des remontées d'information en cas de souci ou de changement dans la vie du bénéficiaire. À l'ASSAD, on n'envoie pas simplement faire du ménage, on prend soin de la personne. Pour faire ce travail, il faut avoir une grande vision de l'altruisme et si vous n'avez pas cette valeur en vous, cette empathie à l'autre, vous ne pouvez exercer ce métier. Pour 1 500 euros, vous demandez à l'auxiliaire de vie d'être un « psy », une intendante, une gouvernante, une aide-ménagère... Les auxiliaires de vie vont au bout du prendre soin, et tout ça, en passant de maison en maison. Dans la même journée, elles rencontrent différentes problématiques. De 8 à 9 heures, une auxiliaire de vie peut avoir à s'occuper d'une personne atteinte d'Alzheimer qui ne veut pas se lever et avec laquelle il faut user de moult stratagèmes pour la sortir du lit. Lorsqu'elle y arrive enfin, il est déjà 9 h et elle doit se rendre chez une autre personne. Le stress du temps est un autre paramètre à gérer ! De 9 à 10 heures : elle se rend chez une autre personne qu'elle connaît bien mais qui vient de perdre son mari. Il faut lui remonter le moral, sans perdre du temps sur les tâches à accomplir... De 10 à 11 h, il faut faire les courses avec une personne ayant une lourde pathologie et enchaîner de 11 à 12 h, avec une prestation habituellement simple sauf que ce jour-là... les bénéficiaires sont de mauvaise humeur et vont même jusqu'à appeler l'association car l'auxiliaire de vie n'a pas passé l'aspirateur dans le bon sens du poil !



Photo de Mme Boizard - 2014

La vie de l'association n'est pas un long fleuve tranquille

Il faut toujours se battre pour que l'association continue de vivre ! Les normes administratives sont de plus en plus lourdes : aujourd'hui, nous ne pourrions pas créer ce type de structure dans un sous-sol, ne fut ce qu'avec l'obligation d'avoir un local permettant de recevoir du public en situation de

handicap. L'obligation de formation est également une contrainte administrative à prendre en compte, d'autant que nous avons du mal à recruter.

Et puis... il faut toujours négocier car personne ne veut payer ! Le conseil départemental fait ce qu'il peut à travers l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) et les communes nous aident mais aimeraient bien se désengager. Certaines ont tendance à vouloir « fermer les robinets » financier et lorsque les équipes municipales changent, il faut de nouveau convaincre pour faire comprendre l'utilité de notre association. Mais qui s'occupera des personnes dépendantes à l'avenir si des associations comme l'ASSAD n'existent plus ?

Entre l'ASSAD et les communes, ce n'est pas qu'une histoire d'argent. Nous travaillons en partenariat avec les CCAS et nous permettons de les soulager.

Mais c'est un éternel bouillonnement !

Travailler à l'ASSAD est un bouillonnement incroyable et une grande richesse. Nous sommes toujours à la recherche « du mieux », des meilleures solutions ou d'une solution tout court pour bien prendre en charge. Chaque fois que j'accompagne des auxiliaires de vie sur le terrain, j'en reviens toujours avec une force incroyable car elles arrivent à trouver des solutions.

Des bénévoles engagés

Nous avons la chance de pouvoir nous reposer sur l'appui des bénévoles du Conseil d'administration, très engagés à l'ASSAD. Grâce à eux, les valeurs humaines de l'association sont préservées. C'est important car si l'association n'existe plus, qui assumera le rôle social que nous avons ?



De gauche à droite :

Annick Bokan, vice-présidente bénévole, Guy Kann, Président, Marie-Paule Le Bivic, Directrice de l'ASSAD, Lila El'Haddaoui, assistante comptable/